

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**  
09/04/2026

L'an deux mil vingt-six  
Le vingt-neuf avril à vingt heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
mairie en séance publique sous la présidence de Madame  
CHALVET Marie-Ange, maire

**DATE D'AFFICHAGE**  
09/04/2026

Etaient présents : DEJEU David, PETIT Patricia, LEROY  
Noémie, JULES-CYRILLE MICHTA Céline, BOIZET  
Delphine, BERLOT Julien, ULMAN Nicolas, MAILLARD  
Anthony

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 11  
PRESENTS 09  
VOTANTS 10

absents : PETITPAS Anthony excusé, ayant donné pouvoir à  
Marie-Ange CHALVET et DOLLAT Thomas  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Madame BOIZET Delphine a été élue secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA  
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE TROYES  
CHAMPAGNE METROPOLE.**

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a créé en 2017, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement chaque transfert de compétence communale à l'intercommunalité.

Elle est aussi chargée d'évaluer financièrement chaque restitution de compétence intercommunale aux communes membres de l'intercommunalité.

La CLECT se réunit alors pour établir un rapport d'évaluation financière du transfert ou de la restitution de compétence. Ce document est ensuite soumis à l'avis de chaque conseil municipal des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Chaque commune membre de Troyes Champagne Métropole doit être obligatoirement représentée au sein cette commission par un élu du conseil municipal.

En ce début de mandat, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Troyes Champagne Métropole :

Au terme de cet exposé, le conseil municipal propose :

**De désigner Marie-Ange CHALVET pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Troyes Champagne Métropole.**

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marie-Ange CHALVET

